Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_124-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-124	Classification 7.5 Subventions
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TOUS EN PISTE	

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Laurent MOTREFF

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 26

EXPOSE :

Dans le cadre d'une initiative solidaire et inclusive, un groupe d'étudiants souhaitent organiser une après-midi de karting pour des personnes en situation d'handicap en partenariat avec le Foyer Pen Ar Prat.

Malgré de nets progrès ces dernières années, il demeure complexe d'accéder au monde des sports mécaniques pour un public porteur de handicap.

Cette journée se placera sous les signes de la découverte et du partage grâce à des sessions de karting conviviales et adaptées.

« Tous en piste » a pour objectif de prouver que le sport automobile peut devenir accessible à tous en permettant à des personnes porteuses de handicap de découvrir les sensations uniques du karting dans un cadre sécurisé, encadré et bienveillant.

Ces étudiants ont choisi le circuit outdoor du Bretagne-Karting en raison de la qualité de ses infrastructures et la présence parmi la flotte présente de deux kartings biplaces conçus pour accueillir des passagers en situation de handicap.

VU l'avis favorable de la commission « ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SPORT - SANTÉ- LOISIRS » sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association du Foyer Pen Prat pour la manifestation Tous en piste à hauteur de 250 € en séance du 07 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » sur l'attribution de la subvention précitée en séance du 10 septembre 2026 ;

Monsieur Anthony LE BEC sort à 21h28, Madame Valérie DREAU et Madame Viviane GUEGUEN sortent à 21h30 de la salle et ne prennent pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_124-DE

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ DES VOTANTS
(21 voix POUR, 5 voix CONTRE : Olivier GALIANA, Yves CANEVET, Laurent COOOPER, Christel RIBEIRO et Pauline DE RECHNIEWSKI)

- **ACCORDE** l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'association du Foyer Pen Prat pour la manifestation Tous en piste à hauteur de 250 €.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_124-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication